nonté, six partants. — 1er, César, à M. de Berghes ; 2, Agrippine, à M. J. Bailly ; 3e, Bacheer, à M. Beauvois.

2. PRIX DES DAMES. — Course de haies. acks et hunters, huit partants. — 1er Verge d'Or, à M. F. Lecroart ; 2e Rodrigue III, à M. e comte de Fleurieu ; 3e La Gauloise, à M. Reandeau d'Arc.

3. PRIX DU GOUVERNEMENT ET DE LA SOIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT. — Au trot monté inq partants. — 1er, Raoul ex Annamite, à M. . Bataille ; 2e Bayadère, à M. A. de Wazières; 3e Béarnais, à M. H. Lefebvre.

4. PRIX DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASE DE FRANCE. — Steeple-Chase militaire, 2e série, sept partants. — 1er Vulcain III, à M. . Fenwick ; 2e Iry, à M. J. Pinon ; 3e Othello, à M. S. Bosnier.

5. PRIX DE LA SOCIÉTÉ SPORTIVE D'ENOURAGEMENT. — Au trot monté six partants. — 1er Impossible, à M. Abel ; 2e Charonnier, à M. A. de Wazières ; 3e Crépuscule, à . A. Luling.

6. PRIX RÉGIONAL DE LA SOCIÉTÉ DES STEEPLE-CHASE DE FRANCE, 2e série. — 2 partants. — 1er Lost and Found à M. C. Stourm e Miss Jesson, à M. Ch. Bergognié.

7. PRIX DU PONT-ROUGE. — international, u trot attelé ou monté, 10 partants. — 1. Bric-à-brac, à M. Ch. Lefebvre ; 2e Bank note, à M. L. Paquet ; 3e Barnum, à M. de Berghes ; 4e Speedon, à M. Reynaert ; 5e Mirthful, à M. G. Courbe.

8. PRIX DE LA VILLE DU QUESNOY. — Steeple-chase militaire, 1re série. — 1er Negro, à M. Deremetz ; 2e Bel Ami, à M. de Rodoflec e Porzic.

AUTOMOBILISME

LA COUPE GORDON-BENNETT

LES TROIS QUALIFIÉS !

Théry qui a remporté hier la première place, à une carrière honorable. Parisien, employé autrefois à la gare Montparnasse, Théry débuta dans les courses automobiles en 1899, et courut la même année le Tour de France, où il fit second. Sa première victoire fut Bordeaux-Biarritz, toujours dans la même année.

Il prit part en 1902 au Circuit du Nord après une longue maladie. En 1903, il courut la course Paris-Bordeaux-Madrid, interdite après la dernière étape de Bordeaux, et enfin, l'an dernier, en 1904, il gagna successivement les éliminatoires françaises et la Coupe Gordon Bennett. Bon mécanicien comme bon conducteur, froid, méthodique, il a déjà amassé une petite fortune. Sa victoire d'Auvergne y ajoute 50.000 francs. Il compte s'il gagne la Coupe cette année, se retirer à la campagne.

Les deux autres vainqueurs, Caillois et Duray, sont moins connus du gros public.

Caillois, sportsman de longue date, a environ trente-cinq ans, et a pratiqué tous les sports. L'année dernière, il prit part au championnat de boxe. Ses débuts dans l'automobile datent d'il y a deux ans.

Duray est un élève du sportsman belge le baron Pierre de Crawhez. Il courut Paris-Vienne, où il culbuta ; puis, l'année dernière, le circuit des Ardennes Belges.

L'ESCRIME

A LILLE

Ainsi que nous l'avons annoncé, la poule à l'épée de combat, organisée par la société illoise « L'Escrime », a eu lieu dimanche matin, au siège d'été de ladite société, à Lambersart.

Le temps quoique couvert est resté favorable et c'est par un beau soleil que nous avons pu assister à ces différentes passes d'armes, vraies images du duel.

Avons remarqué parmi les tireurs : MM. Leroux, Gabel, Rivière, Artaud, M. Savary, Thiberghin, Swaab, Lehembre, Loridan, Perrot, Maegelin, G. Savary, Heymann, etc., qui tous ont manifé de réelles qualités au jeu si répandu aujourd'hui de l'épée de combat.

Les prix consistant en médailles d'argent, bronze et épingles, ont été remportés par MM. Gaston Savary (1er prix) ; Thiberghin, Gabel, Leroux et Maegelin.

Le jury, présidé par MM. Fort, Lequenne, Riant, a rempli à la satisfaction de tous les tireurs, sa tâche aussi difficile qu'ingrate.

JEUX DIVERS

A SAINT-AMAND

Tir à l'arbalète. — La société des arbalétriers du hameau de la Croisette, organise un tir avec 800 francs de prix, le dimanche 25 juin 1905, chez Talmant-Boutélier.

— La société des arbalétriers « Les Chagrins » offre un tir avec 250 francs de prix, le dimanche 25 juin 1905, chez Alfred Thiébaut, rue d'Orchies, place du Jet d'Eau.

A LILLE

Jeux de bouchon. — Le commissaire général des jeux de bouchons, à l'honneur de prévenir messieurs les présidents des sociétés, que la remmessieurs les présidents des sociétés, que la remmessieurs les présidents des sociétés, que la remmess